L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1846.

IMPRIME ET PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
[illegible] une année d'avance $12
[illegible] deux fois par semaine, [illegible] $5
[illegible] souscription, sans donner avis [illegible] l'expiration.
ANNONCES [illegible] par chaque dix lignes, pour [illegible] insertion, et cinquante [illegible] Aucun avis ne [illegible] moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES [illegible] que par intervalles [illegible] par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible] et devront être payées [illegible] disposition.
[illegible] avis est limité aux [illegible] pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le present donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés [illegible] du 10 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle-Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

Paquebot du Bayou Sara. La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, ayant été entièrement réparée et arrangée d'une manière splendide, continuera ses voyages tous les [illegible] jusqu'à nouvel avis. Elle partira [illegible] de Bayou Sarah tous les mardis et vendredis.
[illegible]
P. A. CHAMPOMIER, Agent,
46 1/2, Vieille Levée, prés Conti.

POUR LES ATTAKAPAS—Par l'Atchafalaya.—Le bateau à vapeur bien [illegible] DR. WATSON, [illegible] du fret au bout de la rue Bienville [illegible] courant, à 4 heures de [illegible] pour St. Martin, la Nlle Iberie, Franklin, Centreville, Martinville [illegible] Provost, la Baie Berwick, le Bayou B[illegible] intermédiaires sur la route. Pour [illegible] s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, 4, Front Levée.

POUR LA BALIZE, Fort Jackson et tous les ports intermédiaires. Le paquebot à vapeur MUSIC devant subir quelques réparations [illegible] du bateau l'ont remplacé [illegible] par le steamer WAVE.
Le Wave partira de la Nouvelle-Orleans tous les dimanches [illegible] de la Balize tous les [illegible] heures A.M.
[illegible]
[illegible] s'adresser à bord au capitaine J. [illegible]
A. LAROSE & Co.
71 Vieille Levée.

[illegible] ST. LANDRY, capitaine B. Gilbert, en place de la BELLE CREOLE.

POUR LAFOURCHE, Plaquemine, Baton Rouge, Bayou Sara, et tous les points intermédiaires.—Le vapeur ST. LANDRY [illegible] deux fois par semaine, partant le [illegible] A.M. [illegible]

[illegible] ST. LANDRY [illegible] excellents arrangements pour [illegible] des passagers et du fret dans le Bayou Lafourche [illegible]

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. [illegible] commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Covington [illegible]
J. F. BERCIER & Co. Agents
34 Vieille Levée.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62 Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis. [illegible]
ROBERT MURPHY
No 62, Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, [illegible] pendant toute la saison [illegible] la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] à 5 heures, Thibodeaux [illegible] s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

POUR NEW-YORK—Le trois-mâts paquebot LOUISVILLE, capitaine [illegible] s'adresser à bord ou à
J. E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire WA[illegible] Wm. Henry [illegible]
J. W. STANTON & Co.
[illegible] Magasins et Lafayette.

POUR MATAGORDA. Le [illegible] O'DONNELL [illegible] capitaine J. Pemberton, partira [illegible] s'adresser à bord ou à
A. LAROSE & Co.
71 Vieille Levée.

POUR CETTE ET MARSEILLE [illegible] PLEIADAS, capit. Car[illegible] s'adresser à
MARTIAL PEYRET & Co.
[illegible] St Louis.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] ASHBURTON [illegible] balles de coton [illegible]
F. H. GALE.
91 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] ONECO, capt. Drew, partira sous peu [illegible] s'adresser à
F. H. GALE, 93 Commune.

POUR MARSEILLE. Le navire français LA REUNION, capitaine Aubisson, ayant [illegible] chargement [illegible] partira sous peu [illegible] s'adresser au [illegible] St. Phillippe [illegible]
H. BAILLY BLANCHARD,
[illegible] rue de la Douane.

F. L. BOURNOS, Chirurgien Dentiste, rue [illegible] Conti [illegible] son cabinet ouvert [illegible] 17 mars.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS ET COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue [illegible] Orleans. 10 nov.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. SEPTEMBRE 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	Lacuis, Jules
Anderson, [illegible]	Leroy, le capitaine
B	Lundrin, Auguste
Barré, Marie	M
B[illegible] Veuve	Macon, Pierre
B[illegible]	Magne, Williams
C	Miard, dit Lamare
Cherbo[illegible]	Mamert, Laine, Charles
D	Massel, fils
Dussaut, Pierre Sicard	Margot, Charles
Dem[illegible]	P
F	Perrin, François
Fa[illegible], Edouard	Petre, Elisabeth
F[illegible], Pierre Jean Alexandre	R
Fabas, Bernard	Richard, Jacques
G	Robert, Pierre
Giraud, Antonin	Rousselin [illegible]
Go[illegible], Joseph	Racaud, Joseph
Gauthier, Anathase	T
L	Trinchery, Emile
Le[illegible], Antoine Marcellin	V
Le[illegible], Prosper et Thomas	Vincent, Ferdinand
Lacaze, Pierre	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.
4 sept

A LOUER A BAIL, pour plusieurs années, un lot de terre bien entouré et remblayé, situé rue Phélipa entre les rues Julie et Girod, ayant environ 100 pieds de face sur une profondeur de cent soixante pieds.

Aussi: A vendre ou à louer à bail pour plusieurs années, un morceau de terre situé à environ deux milles de la ville [illegible] quinze âcres de superficie. [illegible] pour une petite ferme ou un jardin potager. [illegible] est situé près du pont de la me[illegible] faisant face au chemin à coquilles [illegible]

A LOUER pour le 1er novembre prochain, deux [illegible] vis-à-vis le Theatre d'Orléans qui conviennent à un restaurant, café ou à une boutique de confiseur, pâtissier, etc. Ces maisons seront louées ensemble ou séparément. S'adresser à
J. F. PEPIN,
Encoig. Conti et Pas de la Bourse au 1er.

A VENDRE OU A LOUER.—Une maison en bois à 2 étages et contenant huit appartemens, située rue Robertson, entre les rues Ste Anne et Dumaine, près le Vieux Bassin, avec une grande écurie, [illegible] le tout sur un lot de 60 pieds de face, sur 130 pieds de profondeur.
Aussi: Une autre jolie maison située rue Treme, entre [illegible] et Bienville. Pour les conditions, s'adresser à
EDWARD BARNETT,
21, Conti.

A LOUER. Deux Magasins, situés rue du Canal (Canal Street Row) près de la rue des Magasins, actuellement occupés par MM. Oakey & Hawkins et C. Lathrop & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.
L. A. & W. BARBARIN,
No. 59, Chartres.
8 sept

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
2 fev—1an — L. A. GUILLEMAIN, Agent.

WHISKEY—80 barils vieux Whiskey, rectifié et distillé, à vendre par — P. LONGIS,
7 sep — 116, rue Royale.

ALUMETTES—200 grosses alumettes chimiques de New York, à vendre par — P. LONGIS,
7 sep — 116 rue Royale.

VINS BLANCS Sauterne et Barsac—125 barils, à vendre par — LOREILHE & Co,
19 aout — Encoignure Royale et Douane.

SALAISONS—150 caisses capres, olives et cornichons, en debarquement du navire Thracian, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC,
28 aout — 34 Vieille Levée.

A VENDRE [illegible]

D[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1846.

RÉMINISCENCES.—Le bill de la Sous-Trésorerie est maintenant loi de l'Etat, et le locofocoïsme de toutes les parties de l'Union s'évertue à en faire ressortir les mérites superlificoquentiels. Il n'est donc pas hors de propos de rechercher un peu dans le passé quelle pouvait être jadis sur ce même bill l'opinion de ceux qui l'ont soutenu et fait adopter.

L'idée primitive du bill de Sous-Trésorerie appartient au général Gordon, représentant de la Virginie, qui la mit en avant, il y a quelque part douze ans. Ce premier projet fut ignominieusement repoussé par un Congrès tout dévoué à Jackson, et c'est à peine s'il put obtenir la voix d'un seul partisan de l'administration. M. POLK qui faisait alors parti de la délégation du Tennessee le dénonça dans les termes que voici:

"Quant à choisir entre la responsabilité d'un receveur public et celle des Banques ou corporations financières, telles qu'elles existent et qu'elles continueront à exister, sous l'autorité de l'Etat, ces dernières, au point de vue de la sécurité publique, doivent être préférées. Dans les fluctuations que peuvent éprouver la somme des recettes et celle des dépenses, il peut arriver qu'à certains moments il se trouve un surplus considérable dans le Trésor. Ce surplus sans doute peut n'être que momentané; mais s'il se trouvait retiré de la circulation et confiné dans le coffre-fort du receveur, cela pourrait affecter la circulation d'une façon désastreuse et agir par suite sur la valeur de toutes les marchandises et même des propriétés."

Ce discours que l'on peut trouver pages 1278 et 1279 du "Register du Congrès," est un argument vigoureux et bien déduit; mais le Président a oublié depuis la force des raisons qu'il faisait valoir alors.

Passons à une autorité qui sans doute ne paraîtra pas moins imposante que le Président: nous voulons parler de M. Calhoun. Ce ne fut qu'en 1837 que le Sénateur de la Caroline du Sud fit tout-à-coup la découverte des mirifiques beautés du système de Sous-Trésorerie. En 1834, il le signalait comme une monstruosité et le repoussait de toute la force de son éloquence.

"Il y a, disait-il, à mon sens, une puissante, sinon une insurmontable objection à l'adoption de cette mesure; en effet, pour ne recevoir exclusivement que des espèces dans le trésor, pour donner à ce mode toute l'efficacité désirable et pour prévenir de fortes spéculations et de grandes fraudes, il faudrait que le gouvernement fit une scission complète avec le système de banque sous toutes ses formes; il faudrait avoir recours aux coffres-forts comme le seul moyen de conserver et de garder ses fonds; moyen qui, fut-il même praticable dans la situation actuelle des choses, aurait au moins contre lui d'être beaucoup moins sur, beaucoup moins économique, beaucoup moins efficace que le mode actuel."

Et maintenant si de la tribune nous passons à la presse, nous ia trouvons plus explicite encore. Le *Globe*, cet organe si habile et si énergique du gouvernement, sous la direction de P. Blair, s'exprimait ainsi dans un de ses articles:

"On sait fort bien que le Président lui-même est opposé à ce projet, et que ses amis de Washington, qu'ils appartiennent ou non au cabinet, sont parfaitement d'accord avec lui sur la marche qu'il faut suivre."

Dans un autre article, ce même journal ajoutait:

"Si le général Jackson avait suggéré un pareil système (celui de la sous-trésorerie) quelles foudres de patriotique indignation eussent été lancées par d'éloquens sénateurs contre l'*usurpateur* et le *tyran*! N'aurait-on point proclamé qu'il désirait par là mettre aux mains de ses partisans et de ses parasytes les millions du peuple."

Enfin dans un troisième, il concluait par un argument plein de force et de raison:

"Il est aussi clair que le soleil, que l'effet du système de Sous-Trésorerie serait de mettre le trésor public à la merci de l'Exécutif plus encore qu'il ne l'est maintenant, et de l'exposer à être pillé par des centaines de mains, quand aujourd'hui aucune ne peut y toucher."

Après le *Globe* il est tout naturel de citer l'*Enquirer* de Richmond, après P. Blair, le respectable M. Ritchie. En 1834 il a dénoncé le système, en 1837 il a fait de même, et il est resté fidèle à cette opinion jusqu'à jour où la Virginie est devenue un Etat whig. Alors, vers 1840, à la suite de quelques luttes intérieures, les yeux du vénérable éditeur se sont dessillés et il a commencé à comprendre les radieuses merveilles de la Sous-Trésorerie. Voici quelles étaient, il y a dix ans à peu près, ses opinions à ce sujet:

"Nous avons repoussé le plan de Sous-Trésorerie: 1o parce qu'il contribuerait à augmenter le Pouvoir Exécutif, toujours trop grand dans une république; 2o parce qu'il mettrait en danger les deniers publics; et 3o parce qu'il aurait pour effet de créer deux circulations; la plus mauvaise pour le peuple; la meilleure pour le gouvernement. Plus nous réfléchissons sur cette question, plus nous lisons les discours des orateurs de part et d'autre, plus nous sommes convaincu de la force de ces objections."

Nous pourrions multiplier les citations presque à l'infini; mais celles qui précèdent, suffiront amplement à prouver que les whigs ne font que soutenir aujourd'hui les opinions qui ont été professées par leurs adversaires, à une époque où ces derniers n'étaient pas aussi aveuglés qu'ils le sont par leurs succès insensés. Le tems démontrera qui avait raison de MM. Polk, Calhoun et Ritchie de 1834, et MM. Polk, Calhoun et Ritchie de 1846.

☞ Nous attendions nos journaux d'Europe; et par une fatalité trop habituelle, la malle a manqué deux jours de suite, entre Charleston et la Nlle-Orléans. Quand donc l'administration se préoccupera-t-elle de pareilles irrégularités? Elles sont vraiment scandaleuses par la *régularité* avec laquelle elles se produisent dans certaines circonstances données.

☞ On trouvera dans nos colonnes deux communications qui nous paraissent devoir terminer la polémique littéraire engagée entre MM. Louis Eyma et Félix de Courmont. L'un achève sa défense avec la modération qu'il y a mise dès le commencement; l'autre reconnait le peu de fondement de ses accusations avec une franchise qui doit désarmer toute critique.

EXPÉDITION DE SANTA-FÉ.—Par les derniers journaux de St.-Louis, nous recevons des nouvelles de cette expédition. Elle était le 29 juillet, au Fort-Bent qui se trouve à environ 230 milles de Santa-Fé, et elle devait repartir le 1er août. En trente jours, le corps du général Kearney avait fait une marche d'environ six-cents milles, et onze jours de plus devaient le mener à sa destination. Malgré les difficultés de la route, l'état moral et physique des troupes était aussi satisfaisant que possible.

ARMÉE D'OCCUPATION.—Nous regrettions avant hier que notre correspondant ordinaire nous eût fait défaut; ce n'était pas lui qu'il fallait accuser; mais sans doute quelque négligence de service qui a fait que nous avons eu hier seulement les deux lettres publiées ci-dessous. Quoiqu'elles n'apprennent rien de précisement nouveau, elles ne seront pas lues sans intérêt, nous l'espérons.

MATAMOROS, 1er septembre 1846.

Notre ville a été si calme depuis la semaine dernière, que je n'ai rien eu à vous envoyer. Le temps a été assez changeant; toutefois l'état sanitaire de la ville est excellent, au moins en ce qui regarde les résidents. Il y a ici environ 300 soldats malades, dont la plupart n'ont pas été atteints à Matamoros. La plupart sont venus des deux campemens établis le long du fleuve. En deux jours, il en est arrivé 150 de Burita. Ceux qui sont habitués au climat du Sud, souffrent fort peu; mais il n'en est pas de même des volontaires de l'Ohio, de l'Indiana, du Kentucky etc. qui n'ont pas l'habitude du soleil et qui en sentent la désastreuse influence.

Toute crainte d'insurrection paraît avoir disparu ici: les plus timides qui étaient sans cesse sur le *qui-vive* et qui ne dormaient que d'un œil, sont maintenant tout-à-fait rassurés et dorment comme s'ils étaient au milieu de la ville la plus sure de leur patrie. Au fait, depuis la nouvelle du pronunciamiento qui a eu lieu dans la capitale, les citoyens de Matamoros sont disposés à nous traiter avec beaucoup plus d'égards.

Le commerce avec l'intérieur a repris un peu d'activité; et les marchandises américaines se vendent avec assez d'avantages. Sous peu de jours, il arrivera un assez grand nombre de trafiquants de l'intérieur qui apporteront de la laine, des peaux, du sucre etc., qu'ils échangeront, soit contre des espèces, soit contre d'autres articles.

J'ai assisté hier à un duel entre deux Indigènes: ils se battaient avec de longs couteaux, et tous deux déployaient beaucoup d'adresse à parer les coups. Enfin, au bout de quelques minutes d'engagement, le plus petit planta son couteau dans la poitrine de son adversaire qui ne tarda point à expirer.

Nous ne recevons de Camargo que les nouvelles qu'on en pouvait attendre; l'armée s'avance rapidement vers Monterey, et sans doute l'avant-garde sous le Général Worth, ne tardera pas à y entrer.

MATAMOROS, 3 septembre 1846.

Voici quelques détails sur la sanglante rixe qui a eu lieu le 31 courant au campement en face de Burita, entre deux compagnies de volontaires Géorgiens.

Quatre ou cinq jours avant l'arrivée du bateau qui devait les transporter, une querelle s'éleva entre deux ou trois membres des *Jasper Green* dont la plupart sont Irlandais et quelques "Eclaireurs de Kensas".—un de ceux-ci adressa à un soldat des "Jasper Green" une grossière injure qui produisit une rixe violente. On parvint cependant à arrêter les chefs et on les tint sous bonne garde jusqu'à l'arrivée du *Corvette* qui devait transporter le régiment de Géorgie à Camargo. On leur rendit alors leur liberté, en leur donnant l'ordre de se rendre à bord du bateau; mais avant d'y avoir mis le pied, une nouvelle rixe s'était engagée. On eut quelque peine à la calmer; on y parvint cependant, et l'on mit les deux compagnies rivales à bord du bateau, en ayant soin de les séparer à l'aide d'un cable tendu en travers. Mais cet obstacle ne les arrêta point, et la lutte recommença bientôt de plus belle; on fit jouer les couteaux, les pistolets et les fusils. Au premier choc un Irlandais fut tué d'un coup de feu dans la poitrine; six ou sept autres de la même compagnie furent également blessés. Le combat fut un instant suspendu; mais alors [illegible] de [illegible] de l'Indiana sous les ordres du capitaine [illegible] [illegible] Baker [illegible]

[illegible] Jasper Green avaient des blessés.

Le bateau à bord duquel a eu lieu cette scène déplorable, est arrivé hier ici; c'est un membre de l'une des compagnies que je tiens les détails qui précèdent. Chs. Terrily et J. Makin, meneurs des Jasper Green sont aux fers; et le premier sera fusillé, sinon tous les deux.

Tous les petits villages situés entre cette ville et Tampico, se sont déclarés en faveur de Santa Anna. Matamoros est aussi fort bien disposé pour l'ex-dictateur; la présence seule des forces Américaines empêche les habitans de se réunir pour faire un pronunciamiento. Jesus de Cardenas, ex-préfet de Matamoros, a demandé, il y a quelques jours, à l'alcade de San Fernando quelques chevaux et des hommes pour les envoyer en courriers à Mexico; mais ayant appris que le peuple s'était prononcé contre le gouvernement, il n'a pas insisté et s'est dirigé vers quelque autre point où sans doute il éprouvera le même désappointement.

Canales a voulu faire quelques réquisitions de chevaux le long de Rio-Grande; mais on s'est refusé à y satisfaire. Il a voulu employer la force, mais on a battu ses hommes, et il a dû renoncer à ses projets. Je crois qu'il n'y a pas eu depuis l'origine de la République dans les idées du peuple, une révolution aussi complète que celle qui s'opère en ce moment.

Rien d'intéressant ne nous arrive de l'armée. Le régiment d'Indiana a marché en avant. La ville de Matamoros est parfaitement calme; et les Mexicains s'habituent de jour en jour davantage à notre présence, surtout depuis le dernier pronunciamiento. Ils ne sont plus aussi disposés à nous faire un mauvais parti.
CAPORAL.

DIVISION DU GENERAL WOOL.—D'après une lettre de San Antonio de Bexar, publiée dans le *Delta* d'hier, le général Wool compte se diriger le 15 courant, sur Chihuahua. Il attendait seulement les munitions qu'on lui avait expédiees de Lavacca. On pense qu'il pourra être à Chihuahua dans les premiers jours d'octobre. Sa division, presque entièrement composé de volontaires, s'élève à 3000 hommes bien organisés et bien disciplinés.

LE VIGILANT.—Ce journal qui se publie à Donaldsonville, a subi de notables améliorations matérielles; c'est maintenant si non le meilleur, au moins l'un des meilleurs journaux que nous ayions à la campagne. Il est bien imprimé et renferme une grande quantité de matières variées et en général bien choisies.

Chronique Locale.

☞ Un phénomène des plus extraordinaires s'est produit samedi dans notre ville, et, chose plus prodigieuse encore, il s'est renouvelé hier. La journée s'est écoulée sans une seule goutte de pluie. Il y a six ou sept semaines que pareille aubaine ne nous était arrivée.

COUR D'ENQUÊTE.—La cour d'enquête, convoquée pour examiner certaines charges portées contre le capitaine Trigo, a terminé ses travaux dans la nuit de vendredi dernier. Un rapport acquittant honorablement le prévenu a été adressé au commandant en chef, qui l'a immédiatement approuvé.

VOL.—Christophe Donag[illegible]a, accusé de vol, a comparu hier devant le Recorder Génois, et a été reconduit en prison pour subir plus tard un nouvel interrogatoire.

RÉSISTANCE A LA POLICE.—Christopher Kane a été amené hier devant le Recorder de la 1re municipalité, sous l'inculpation de s'être porté à des voies de fait envers M. Pierre Peush, le matin même vers 1 heure, près d'une des halles, et d'avoir opposé une résistance énergique à l'homme de garde qui avait cherché à l'appréhender. Kane, pour ce double méfait, a été envoyé pardevant la Le Cour de District.

ACQUITTEMENT.—Isabelle, esclave de M. Ross, a été jugé hier pardevant la 4me Justice de Paix pour vol d'habillemens et de bijoux. Les témoins entendus, le jury a prononcé un verdict d'acquittement.

UNE CÉLÉBRITÉ.—Le trop célèbre Ben Rose a eu le malheur d'être envoyé samedi, par le Recorder Baldwin, à la cellule qu'il a si souvent occupée dans la maison de correction. Ben avait promis il y a quelque temps de dire un éternel adieu à la Nouvelle-Orléans, théâtre habituel de ses exploits, mais ne pouvant se résoudre à s'exiler volontairement, il s'est vu arrêté par la police et claquemuré comme devant.

ENQUETES.—Un jeune mulatre, âgé de sept ans, et appartenant à Mme Kokernot, a été trouvé hier matin noyé dans le Bayou St-Jean.—Le cadavre d'un nègre, ayant au bras droit les lettres H. N., marquées à l'encre de chine, a été également retiré du fleuve, en face de l'Hôtel des Monnaies. Une double enquête a eu lieu, et le genre de mort a été constaté.

ARRESTATION.—La police de la première municipalité a arrêté hier, un nommé James Quin, inculpé d'avoir enfoncé une malle, à bord d'un steamer, dans le dessein de s'en approprier le contenu. Il comparaîtra ce matin devant le recorder Genois.

MOBILE.—L'état sanitaire de cette ville est excellent. On n'y a pas signalé durant la semaine qui vient de s'écouler un seul cas de fièvre pernicieuse.

RÉCOLTES.—Nous avons déjà emprunté à quelques-uns de nos confrères de la campagne de tristes détails sur la situation des récoltes; décidément elles ont horriblement souffert partout du double ravage causé par les pluies et par les chenilles. Dans certaines paroisses, elles sont presque complètement détruites; dans quelques autres elles ne sont encore que gravement endommagées; mais les chenilles ne laissent pas même l'espoir de sauver ce qui reste.

Voici ce que nous trouvous sous la date du 5 courant, dans le *Whig de St. Landry* qui se publie aux Opelousas:

Les Récoltes.—Tous les jours nous apprenons de mauvaises nouvelles par rapport à la récolte de coton. Les récoltes sont en arrière au moins d'un mois; et l'apparition des chenilles pendant que le coton était encore très peu avancé, fait que nous désespérons d'avoir assez de graines pour l'année prochaine. beaucoup de grandes habitations ne pourront pas payer leurs économies. Nous avons vu, il y a quelques jours un planteur qui a 1200 arpens de terre en culture, sur le Bayou Bœuf, qui nous a assuré qu'il ne ferait pas dix balles. Et nos gazettes du Sud ne nous apportent pas de meilleures nouvelles. Il paraît que les chenilles se sont montrées dans le Mississipi, dans la Louisiane et dans l'Alabama, et partout elles portent la destruction. Nous ne croyons pas que jamais le coton soit cultivé d'une manière étendue dans cette partie de la Louisiane. Cette culture ruinera certainement tout homme qui s'y arrêtera entièrement, et on ne peut guère trouver un genre d'affaires aussi peu profitable.

De son côté, la *Gazette* de St. Martinville de la même date, s'exprime ainsi:

"Nous sommes vraiment peiné d'apprendre que les chenilles ont enfin paru dans les champs de coton de cette paroisse. Nous ne savons pas quel dégât elles ont fait jusqu'à présent; mais nous craignons que nos habitants ne soient pas mieux traités que ceux des autres paroisses, et que tout le coton qui n'a pas été detruit par les grandes pluies du mois dernier, ne soit dévasté par les chenilles. Nous sommes persuadé qu'il ne sera pas fait plus d'une mi-récolte cette année, et peut-être pas autant.

D'après le *Républicain* de la Rivière Rouge, les chenilles ont complètement ravagé cette paroisse. "Après un examen attentif, dit ce journal, quelques-uns de nos planteurs les plus expérimentés ont affirmé que l'on ne ferait pas cette année un quart de récolte. Suivant leurs calculs, on a fait l'an dernier environ 40,000 balles, on n'en fera pas 10,000 cette année."

La vaste et populeuse paroisse de Natchitoches n'a pas été moins fortement maltraitée. Dans celle de Caddo, les ravages des chenilles n'ont pas été aussi universels; mais où ces insectes ont passé il ne reste rien. La paroisse de Madison aura aussi une récolte extrêmement faible.

On voit que tous les renseignemens s'accordent à faire une bien triste peinture des destinées du coton dans notre Etat, et il en est de même dans l'Alabama et dans la Géorgie. Quant aux sucriers, les pluies ont aussi singulièrement compromis leur récolte; et nous doutons que le beau tems, supposant qu'il dure autant que les pluies, puisse réparer le mal qu'ont déjà subi les cannes.

VENDETTA.—S. W. Glover, bûcheron, résidant sur la Rivière-Rouge, avait, il y a trois ou quatre mois, sans aucune déclaration d'hostilité préalable (celle du gouvernement des Etats-Unis contre le Mexique lui semblant probablement suffisante pour sa justification) traité en particulier Juan Santa Anna Ramos comme le vieux Rough & Ready l'armée mexicaine en général—il l'avait battu impitoyablement et l'avait laissé gisant sans connaissance sur le bord du chemin où il l'avait attendu au passage et attaqué à l'improviste.

Quatre mois s'étaient écoulés depuis cet événement—Glover avait oublié les coups qu'il avait donnés; mais Ramos gardait le souvenir de ceux qu'il avait reçus, et avait résolu de s'en venger. La vengeance fut aussi lâche que l'avait été l'attaque.

Dans la nuit de lundi, 17 courant, vers minuit, Ramos, armé d'une carabine chargée à plomb, se rendit à la cabane de Glover, et, après l'avoir appelé sans avoir reçu de réponse, il s'approcha de la galerie où se trouvait son lit; puis ayant relevé la moustiquaire, plaça le bout de sa carabine à quelques pouces de la poitrine de son ennemi endormi, fit feu et se sauva précipitamment chez lui.

Les voisins éveillés par le bruit de l'explosion accoururent: ils trouvèrent Glover baigné dans son sang—la charge avait fait balle et avait pénétré entre les côtes. Il est douteux que le blessé puisse en réchapper.

Ramos a été arrêté: il a avoué son crime, et raconte avec le plus grand sang-froid toutes les circonstances de sa *vendetta*.
(*Villageois de Marksville*).

DE LA MARINE FRANÇAISE.
LE PERSONNEL ET LE MATERIEL.

La marine est un des élémens essentiels de la puissance et de la richesse nationales; nous croyons utile, au moment des élections générales, de présenter un résumé succinct mais exact de la situation à laquelle on a volontairement réduit notre flotte.

C'est un parti pris chez les hommes du système Pritchard de soutenir que la France ne peut se replacer comme puissance maritime au rang qu'elle occupait sous Louis XIV et même sous Louis XVI. Dans un déplorable rapport fait à la chambre en 1836 par M. Hernoux, alors capitaine de corvette, aujourd'hui contre-amiral, rapport qui provoqua la fatale ordonnance de février 1837, on soutenait que la France, vu l'état de son personnel, devait s'appliquer à entretenir seulement un petit nombre de vaisseaux bien équipés et bien armés. L'inscription maritime qui présentait à cette époque une population de 94,000 individus, en offre une maintenant de 126,000. La formation des équipages de ligne, où les marins du recrutement entrent pour un tiers et pourrait entrer pour les deux cinquièmes, est venue augmenter les ressources de notre personnel naval. La France pourrait aujourd'hui, sans un trop grand effort, armer 50 vaisseaux, 50 frégates et 100 vapeurs de guerre. Cependant M. Hernoux, s'appuyant toujours sur son propre rapport de 1836, a soutenu cette année devant le [illegible] que l'on devait retrancher 20 millions du crédit demandé pour le matériel et se borner à entre-

tenir 24 vaisseaux à flot, 12 en chantiers au 22/24 et 4 de réserve à un moindre degré d'avancement; total, 40. Ainsi, on a laissé dépérir le matériel sous prétexte que nous n'avions pas de personnel, et maintenant que le personnel nombreux, habile, attend une flotte qui le puisse occuper, on répond que les vaisseaux sont mieux sur les chantiers qu'à flot, parce qu'ils s'usent moins vite.

Le rapport de M. Ch. Dupin établit que nous comptons, à flot, 19 vaisseaux de moins qu'en 1820. Voici, du reste, des chiffres qui prouvent que c'est volontairement, systématiquement, qu'on a laissé notre matériel s'amoindrir. De 1820 à 1830, la dotation moyenne du matériel de la marine a été de 24,321,265 francs, et l'exécution en 24es de vaisseaux neufs, en moyenne dans ces dix années, de 37 66/100. De 1831 à 1834, la dotation du matériel a été de 23 millions 138,750 francs, et l'exécution en 24es de vaisseaux neufs s'est élevée à 39 13/100. En 1835, la dotation est restée à peu près la même, mais l'exécution des 24es est tombée de 39 13/100 à 20 31/100. De 1836 à 1839, la dotation est descendue à 20,121,500 francs, et l'exécution des 24es à 12 6/100. Depuis 1840 jusqu'en 1841 inclusivement, la dotation est remontée à 27,737,110 francs, mais l'exécution des 24es de vaisseaux neufs a été nulle: 2/24 et 31/100. En 1835 on a accordé pour le matériel 32,513,400f. et avec cette somme on a construit un peu plus de la moitié d'un vaisseau: 12/24 95/100! Cela tient, disait M. d'Angeville, rapporteur d'une commission chargée d'examiner en 1845 la demande d'un crédit spécial, cela tient à ce que le département de la marine fait trop d'armemens. Voilà, certes, une conclusion qui vaut l'autre. Si vous voulez conserver votre matériel, laissez-le sur les chantiers;—si vous voulez avoir un beau et nombreux matériel, ne vous en servez pas!

C'est par les armemens, ainsi que l'a parfaitement démontré l'amiral Grivel dans la dernière discussion qui a eu lieu au Luxembourg, que se développe le commerce, qui ne va que là où il est certain de rencontrer protection, et qui sait créer des matelots, et des meilleurs, quand la flotte militaire occupe ceux dont il est habitué à se servir. On a parlé de dénoncer les conventions de navigation qui nous lient aux Etats-Unis; un jeune et savant économiste, M. Lepelletier de Saint-Rémy, a proposé de créer des tarifs intermédiaires au moyen d'entrepôts coloniaux. Toutes ces propositions méritent d'être examinées, car toutes tendent à l'accroissement de la marine marchande, pépinière de la marine militaire; mais leur adoption serait loin de réduire la proportion de nos armemens, le commerce ne pouvant prospérer que sous un pavillon partout présent et partout en mesure de se faire respecter. Le commerce grandit avec la puissance de l'Etat. La France aurait donc bientôt une grande flotte marchande si, par crainte de déplaire à ses durs protecteurs d'outre-Manche, le système ne s'opposait, tantôt par inertie, tantôt par le mensonge, au développement naturel de notre flotte de guerre.

Les Anglais, sous l'administration de Sir Robert Peel, ont porté leur flotte disponible à 12 vaisseaux armés et à 36 *advanced in ordinary* pouvant être armés en deux sinon en un mois. Total 48, soutenus par un certain nombre de vieux vaisseaux à flot et par une réserve de 22 vaisseaux en chantiers. Nous n'avons à flot que 23 vaisseaux dont 20, tout au plus 21, pourraient faire campagne, et notre réserve sur chantiers est égale à celle de l'Angleterre. Nous serions donc hors d'état de soutenir convenablement la lutte, puisque rien ne nous permettrait de réparer l'infériorité numérique dans laquelle on nous retient systématiquement. Cependant il est un fait immense mis en lumière par une brochure sur l'Algérie. Lettre à MM. Thiers et Barrot, un fait que les Anglais sont contraints d'avouer, savoir que la France peut former plus promptement ses équipages que l'Angleterre.

S'il éclatait demain une crise maritime, l'amirauté britannique serait forcée de recourir à la *presse* pour armer ses *advanced ships*, c'est-à-dire de composer des équipages avec les premiers hommes venus, auxquels plusieurs mois seraient nécessaires pour acquérir l'ensemble, tandis que si nous avions 30, 40 et même 50 vaisseaux, nous leur donnerions, au moyen de la levée permanente, des équipages qui, en quatre ou cinq semaines, seraient capables de tenir la chance des batailles. Ce n'est donc pas, on ne saurait trop le redire, le personnel, mais le matériel qui manque à notre flotte de guerre.

La France possède un littoral excellent, de grands et beaux ports, des arsenaux de premier ordre, un corps savant et brave d'officiers de marine, des équipages dont le recrutement est assuré de manière à pouvoir se procurer, en quelques mois, 80 mille hommes; la France est riche, elle offre, elle donne l'argent à pleines mains pour sa flotte. Or, si ce n'est par l'entente cordiale qui s'oppose au développement de notre marine, qu'est-ce donc qui s'y oppose!
(*Siècle.*)

LES BALS D'ETE.

Voilà bien des années que j'applique mon sens de moraliste à l'étude de la danse échevelée. *La Chaumière* a été d'abord l'amphithéatre de cette sorte de dissection intellectuelle de la danse au point de vue de la morale, ou plutôt de l'immoralité. Je me suis demandé si la Paris, appelée à Paris pour une toute autre étude que celle du patinage trouvait pas dans ces établissements de joie folle un danger qui pouvait devenir mortel, sinon quant à la vie même, du moins quant à l'avenir de travail honorable et d'existence régulière? Eh bien! tout vérifié, approfondi, médité, j'ai fini par conclure en faveur de cette folie, en répétant le vieil adage: "Faut que jeunesse se passe."

De la Chaumière au bal Mabille et à Château-Rouge, il n'y a pas de différence sensible, sauf l'éclat et le luxe. Ce ne sont pas exactement les mêmes acteurs, il est vrai, mais le genre de spectacle est à peu près le même. Ainsi, à la Chaumière, les étudians dominent et font seuls la loi, au milieu de leurs grisettes enluminées, brocheuses et autres beautés du quartier Saint-Jacques. A Mabille, placé au centre des Champs-Elysées, brillamment restauré, c'est un mélange, une bigarrure de conditions sociales fort inégales, en hommes surtout. L'heureuse position de la scène, l'habileté fort excitante du directeur, y réunissent, à la fois, quelques unes des supériorités de la jeunesse aristocratique, aux lions du quartier latin, aux merveilleux de l'aune ou du mètre. Quant aux femmes, c'est un kaléidoscope en chapeaux et en mantilles, où l'on retrouve quelques rares prêtresses de la galanterie de la mode.

Au Château-Rouge, pas de mélange: la *fleur des pois* y figure à de rares intervalles, et les étudians se divisent, suivant les goûts, entre la Chaumière et Mabille. L'arène poudreuse et le plus souvent foulée par les vrais adeptes de la danse et par les vigoureux champions des boulevards extérieurs: ils s'y pressent, s'y heurtent, au bruit des pétards et des fanfares. Les curieux fashionables viennent juger de l'excentricité des danses et se complaisent au feu d'artifice et à l'éclat des illuminations à *giorno*.

Quant au Ranelagh, c'est toute une histoire: sa fondation remonte à 1774. Son heureuse position, quelque chose d'exceptionnel sous le rapport du site, explique cette constance séculaire de la mode, qui lui a donné pour spectatrices Mme Tallien, Mme Récamier, l'élite de la société de l'empire, comme on y voit aujourd'hui les reines des lorettes et du plaisir tant soit peu échevelé.

Déjà en 1836, époque à laquelle s'arrête l'histoire du Ranelagh, son habile directeur y avait réalisé d'agréables améliorations. Cette année, grâce à la faveur dont la liste civile entoure cet établissement, toute une allée du bois de Boulogne vient de lui être concédée comme annexe.

On a pu déjà juger de l'effet de cette charmante allée dans les fêtes qui viennent de se succéder. En outre de nombreux candelabres, une illumination à double rang et en guirlande se termine par un edifice d'un très beau dessin sur l'un des fonds de l'allée, ayant son pendant en face. Déjà on s'occupe de plantations d'arbustes qui donneront à cette partie du jardin un aspect féerique. L'échafaudage d'un aspect pareil, qui doit faire face au jardin, complètera l'effet de la décoration.

Malgré leurs excentricités qui chaque jour tendent à se calmer, le Ranelagh est fréquenté par les hommes de la bonne compagnie; dans ce qu'on nomme *le bouquet de la soirée*, cette bonne composition devient de plus en plus sensible, et rend aux reunions du Ranelagh leur véritable caractère: la promenade, qui est la causerie intime et galante; et la danse, qui est la causerie en action.

☞ On lit dans un feuilleton de théâtre les réflexions suivantes qui sont aussi applicables aux journaux de notre ville qu'à ceux de Paris:

Il n'y a pas de pays où le théâtre ait plus de privilèges et d'immunités qu'il n'en a dans notre bienheureux pays. Tout ce qui touche au théâtre est par ce seul fait environné d'une sorte de prestige. Il n'y a pas d'entreprise théâtrale, si chanceuse qu'elle soit, qui ne trouve des capitalistes, pas un ténor déplaisant qui n'ait ses enthousiastes, pas une figurante qui n'ait dix adorateurs pour un. On sait l'histoire de ce choriste de l'Opéra-Comique qui fut invité à honorer de sa présence et de son talent une soirée donnée par un tailleur de ses amis. On pria notre homme de chanter, en sa qualité d'artiste d'un théâtre royal; il se fit prier d'abord; puis, cédant au vœu unanime de l'honorable société, il entonna de sa voix de basse, et en battant la mesure du pied et de la main, sa partie du fameux chœur de Boïeldieu:

> Les montagnards,
> Les montagnards,
> Les montagnards
> Sont réunis!!

Le tailleur et ses hôtes en pleurèrent d'aise.

Eh bien! nous sommes à Paris une douzaine de manœuvres plus ou moins habiles qui, sans être aussi naïfs que le tailleur, contribuons à entretenir le prestige qui s'attache aux choses du théâtre. Une fois par semaine des hommes pas tout à fait abrutis ont pour mission de raconter au monde entier les faits et gestes de l'art dramatique, tandis que l'auteur d'un livre sérieux frappe vainement à la porte de nos journaux pour y obtenir un compte rendu quelconque de son œuvre. Ah! s'il s'agissait toujours de l'art dramatique, à coup sûr nous ne nous plaindrions pas, mais les plus mauvais mélodrames, les plus tristes flonflons ont droit à notre critique, et notre fine critique est obligée d'en passer par là et d'analyser tout du long jusqu'aux plus infimes parades.

LA CIRE A GIBERNE.—M. Durand est un épicier du faubourg Saint-Antoine, à Paris. Jusqu'au mois de juin, il ne connaissait pas la cire à giberne. Hélas! il était donné à Jaubre de lui faire faire connaissance avec cette substance, si innocente en elle-même, mais qui lui a été si fatale.

Durand était donc un matin dans sa boutique, un fantassin se présente chez lui en tenue: épicier dit-il, je voudrais avoir de la cire à giberne; M. Durand répond qu'il n'en a pas. Dix minutes après, un autre militaire revint encore lui demander de la cire à giberne, et pendant presque toute la journée, sa maison fut le rendez-vous de voltigeurs, de grenadiers et de soldats du centre, qui tous demandaient de la cire à giberne.

M. Durand réfléchit sur cette substance. Il lui vint d'abord à l'idée qu'il était victime d'une mauvaise plaisanterie, et que la cire à giberne pourrait bien être la cousine germaine de l'huile de cotrets. Travaillé par ces idées sceptiques, il était plongé dans la plus profonde perplexité, lorsqu'un Monsieur très bien mis se présenta chez lui; il voulait de la cire commune, très commune, c'était pour faire de la cire à giberne. "Vous connaissez donc la cire à giberne?" s'écria M. Durand. L'inconnu lui jeta un regard dédaigneux. "Si je connais la cire à giberne, dit-il, je me fais trois mille livres de rente avec; je vendrais plus que d'élever des lapins.—Vous m'en vendriez donc? dit M. Durand.—Peut-être, fit l'autre avec réserve. Il se laissa toucher cependant, et il vendit [illegible] cire à giberne à M. Durand. [illegible] l'épicier se vit possesseur de cette précieuse substance, il ne vit plus arriver aucun fantassin. Exercés, il alla voir M. le colonel du 49e de ligne, qui lui dit qu'il était victime d'une escroquerie, qu'on ne s'était jamais servi de cire à giberne dans le régiment, et que la substance qu'il avait entre les mains et qu'il avait payée comptant, n'avait aucune valeur.

Les faits se sont expliqués à l'audience. Les soldats qui avaient paru si avides de cire à giberne venaient de déjeûner avec Jaubre, qui avait dirigé les mêmes manœuvres frauduleuses à l'égard de quelques épiciers du faubourg Saint-Antoine.

Jaubre, malgré ses dénégations, est condamné à trois mois de prison, comme coupable d'escroquerie.

A MM. les Editeurs de l'ABEILLE.

Messieurs:

M. de Courmont n'a pas pu prouver l'accusation littéraire qu'il avait portée contre moi: son article inséré dans le Courrier de samedi soir le démontre.

Mais M. de Courmont changeant de terrain prétend, dans ce même article, que c'est sur un *album* que ses poésies se trouvent copiées comme étant miennes; je viens, aujourd'hui, comme je l'ai fait pour la première accusation, déclarer que le nouveau fait dont il m'accuse est complètement *faux* et je le mets, encore cette fois, au *défi* de le prouver.

J'ajouterai, pour faciliter les recherches de M. de Courmont, que l'*album* sur lequel ce poète satirique a proclamé, d'une manière si incidieuse, que j'avais inscrit ses vers sera déposé mardi, 15 du courant, de 10 heures à midi (avec la brochure de poésies publiée par lui à Toulouse en 1835) à mon bureau, rue Conti, No. 53, où j'engage toutes les personnes auxquelles M. de Courmont a fait son ingénieuse confidence de venir examiner si un seul de ses vers s'y trouve inséré par moi.

J'espère que vous, Messieurs les Editeurs de l'Abeille, aussi bien que Messieurs les Editeurs du Courrier, voudrez bien venir vous convaincre de toute la fausseté de cette nouvelle accusation. M. de Courmont lui-même est, aussi, invité à assister à cet examen.

J'ajouterai encore qu'il est également *faux*, comme l'avance M de Courmont, que jaie jamais été son *seule* soit en prose soit en vers.

D'après ce qui s'est passé, le public doit être impatient de voir paraître quelque satire de M. de Courmont sur le mensonge et la calomnie.

Je suis avec respect &c,
Nlle.-Orléans, 13 sept. 1846. — L. EYMA.

A Messieurs les éditeurs de l'*Abeille.*

Messieurs,

J'ai écrit samedi, onze de ce mois, une longue lettre à M. l'éditeur du Courrier relativement à l'accusation de plagiat que j'impute à M. Eyma.

La conviction la plus intime a guidé mes paroles; avant la délivrance de mon manuscrit à M. l'editeur du Courrier, un de nos amis partageait cette conviction et la corroborait.

Aujourd'hui, j'ai vu de mes yeux les vers plagiés, ceux que j'ai mentionnés dans ma lettre à M. l'éditeur du Courrier; mais à ma grande stupéfaction je n'ai point reconnu l'écriture de M. Eyma.

Je n'ai jamais reculé devant l'aveu et les conséquences d'un tort.

Je conviens que ma conduite a été précipitée; je conviens qu'en pareille matière j'eusse dû voir et non pas croire; mais depuis six ans je m'entends dire M. Eyma vous a plagié, cette allegation était devenue pour moi une verité, un acte de foi; dans un moment où j'avais de violents griefs à adresser à M. Louis Eyma, j'ai eu l'imprudence d'accuser sans examen préalable.

Ce n'est pas sur la tête de M. Eyma que doit retomber mon accusation de plagiat; c'est sur la tête d'un autre. quel est-il? je l'ignore. L'écriture qui a passé sous mes yeux m'est tout à fait inconnue.

Je fais amende honorable à M. Eyma, et je dois reconnaître son innocence puisque je n'ai pas preuve.

Je suis vaincu!! A vous la victoire M. Eyma, pleine et entière. Les vainqueurs ont toujours généreux et je ne doute pas que vous ne vous empressiez à m'accorder la faveur que je sollicite. Si jamais il vous prend fantaisie de faire sur moi une petite chansonnette, veuillez la faire en considération de ce jour, sur l'air de: Triomphez bel Alcindor, etc....

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très dévoué,
F. DE COURMONT.
Dimanche, 13 septembre 1846.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire Sophia Walker, Lath, Brasos St Jago. — F M Weld & co
Brick Apalachicola, Southard, Brasos St Jago. — capitaine
Leopold O'Donnell, Pemberton, Brasos St Jago. — capitaine
Aurora, Yucatan, Sanchez, Laguna. — P Hernandez
Goelette Jubilee, Farwell, Brasos St Jago. — G B Dieter & co
Helen Mar, Johnson, Corpus Christi, — capitaine
Home, Kenney, Tampa Bay, — capitaine
Joven Hernando, [illegible], Campeche, — J W Zacharie & co
Steamers Belle of the West, Hamilton, Cincinnati, — Hyde & Goodrich
Montezuma, Kelly, Pensacola, — capitaine

ARRIVÉS.

Barque Thetus, Merrill, de Boston
H W Tyler, Tyler, de Bordeaux
Brick Geo Palmer, Lamb, de la Havane
Goelette Shawmut, Kimball, des Brasos St Jago
Fairy, Thompson, de Galveston
Jno Wainwright, Kemp, des Brasos St Jago
J T Bertine, Sparrow, des Brasos St Jago
Waccamaw, Butler, de Pensacola
Eufaula, Taylor, des Brasos St Jago.
Steamers Cora, Kimball, de Bayou Sara
Yalobusha, Ankrim, d'Alexandrie
Creole, Heirs, de Mobile
Reliance, Moore, de Yazoo City
Atlantic, Ferguson, de Louisville
Frankland, Welch, d'Alexandrie
Hardtimes, Broadwell, de Mobile
Wing and Wing, Howell, de Louisville
Algoma, Muler, de St Louis
Wave, Wilson, de l'embouchure de Green River
Reveille, Dorman, de St Louis
Warrior, Tifts, de Mobile

EN RIVIÈRE.—NOUVEAU.

Un navire et une barque—noms inconnus.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés agents de la PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ETNA, d'Hartford Connecticut prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.

☞ *Le bureau est au No. 47, rue de Camp.*
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. — Agents.

CONSULAT D'ESPAGNE,
A LA NOUVELLE ORLEANS.
CONTRAT A LA GROSSE.

ON demande à la chancellerie de ce consulat $6,500 à 6,800 à la grosse pour repondre aux réparations des avaries qu'a souffert le brick espagnol CECILIA, capitaine Jean Manuel Arteta, dans sa traversée de Cadix à Vera-Cruz.

Les soumissions devront être faites par lettre cachetee deposée à ce consulat, jusqu'au mercredi, 16 du courant, à midi, heure à laquelle elles seront prises en considera tion et qu'il sera décidé sur celle qui sera acceptée.
Nouvelle Orleans, 12 septembre 1846.
JOSE IGNACIO CRUZAT,
No. 73, rue Bourbon.

☞ Le brick Cecilia est amarré en face de la halle aux viandes, dans la premiere municipalité. 14s—3

A LOUER.

DEUX Maisons en briques à trois étages, dans la rue Dauphine, entre Bienville et Conti, chacune ayant des emmenagements convenables pour une famille nombreuse et respectable. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain, quand ces maisons seront peintes, blanchies et mises en bon ordre.

Egalement—Une Maison basse sur le chemin du Bayou, tout près de la rue des Remparts; et une autre dans la rue du Quartier, près de la rue Bourgogne. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 26, rue Toulouse.
14 sept—8jbs

A LOUER.—Pour le 1er octobre, la maison au No. 66, rue Royale, encoignure Bienville. Sadresser à — WYLIE & EGANA,
14 sept — 23, Bienville.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

331 caisses en débarquement des navires Berlin, R. G. Shaw, Union, Queen Victoria, et de la barque Iris, à vendre par
14 sept. — R. G. HOBBS, 12, Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—300 caisses en magasin, comprenant un assortiment varie de chaussures fraîches, à vendre par
R. G. HOBBS, 12, rue Douane

Aussi,—216 caisses en débarquement des barques Manche ter, Orbelin et Oneco. — 1 sept

UN bon jardinier peut trouver immédiatement de l'emploi en s'adressant 46, rue Bienville. On le désire muni de bonnes recommandations. — 14 sept

A VENDRE en débarquement de la barque H. W. Tayler, de Bordeaux:
80 barriques vin rouge;
100 paniers vin blanc, Haut Sauterne,
400 caisses cérises à l'eau-de-vie, nouvelle récolte;
80 do fruits à l'eau-de-vie, nouvelle récolte;
100 caisses absynthe, marque Sauvajol Bruneton & co
A vendre par — POUJET fils,
14 sept — 147, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.

EN débarquement du navire H. W. Tyler, de Bordeaux, 20 barriques vin St. Julien de 1841, 32 demi barriques vin blanc Haut Barsac, 92,500 bouchons de diverses dimensions, 90 quarts pipes eau-de-vie de P. Godard & Co. — EUG. ROCHEREAU & Co.
14 sept — 17 et 19 St Louis

EAUX DE-VIE, sous la clé de la douane—A vendre par les soussignés, 9 demi pipes Castillon de première preuve, de 1825, 6 quarts pipes idem 1825, 3 demi pipes id. 1815, 6 quarts pipes 1815, 100 quarts pipes Ph. Godard & Co., 4 demi pipes Pinet, Castillon & Co. de 3me preuve, 5 quarts pipes idem, 45 demi pipes J. J. Dupuy, 50 quarts pipes idem, 15 demi pipes et 20 quarts pipes Legier frères, couleur pâle et foncée, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co.
14 sept — 17 et 19 St. Louis

VINS ROUGES en caisses, tels que Chateau Lafitte et Chateau Latour, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co.
14 sept — 17 et 19 St. Louis

CHAMPAGNE—80 paniers, marques Oregon et Californie, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co.
14 sept — 17 et 19 St Louis

EXCELLENT vin vieux—8 barriques Chateau de Peyrelebade, de 1841, à vendre par — EUGENE ROCHEREAU & Co,
14 sept — 17 et 19 St Louis

VERITABLE absynthe suisse, marque de Dubied père & fils, de Couvet, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co.
14 sept — 17 et 19 St Louis

SARDINES des marques Connine & Martin, A. Camus, de la Rochelle, et Philippe & Canaud, de Nantes, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co.
14 sept — 17 et 19 St. Louis

FEVES—60 barils fèves blanches, à vendre par — BUDDECKE, WOODS & Co,
14 sept — [illegible] Tchoupitoulas

CORDES d'emballage—100 rouleaux [illegible] à vendre par — BUDDECKE, [illegible] & Co.

HUILE DE LARD—[illegible] à vendre par — BUDDECKE, [illegible]

C[illegible] Eau-de-Vie [illegible]

F[illegible]

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.

En la primera sesion ordinaria de la junta Gubernativa tenida el 5 del corriente, fué resuelto publicar en la Gaceta por tres dias consecutivos, los nombres de los cinco funcionarios nombrados por la Asamblea Jeneral segun previene el articulo 1ro seccion 4a del reglamento, igualmente los de los diez vocales de la Junta Gubernativa y el del recaudador; á fin de que todos los socios tengan conocimiento para lo que pueda ocurrir.

Presidente Dn Manuel Blasco.
1er Vice-Presidente Dn Juan Bachino.
2do Vice-Presidente " Bartolomé Valls.
Secretario-Tesorero " Fernando de Fuentes.
Medico Dr. Dn Tomas Petit.

VOCALES.

Dn J. Ma. Anguera,	Dn Francisco Guerrero,
" Joaquin Vioaca,	" Jeronimo Jordá,
" Francisco Marquez,	" Diego Manchon,
" Francisco Pereiras,	" *José Perez,
" Juan A. del Trigo,	" *Francisco Hernandez
Recaudador	" *Pedro Filloy.

Nueva-Orleans, Setiembre 11, de 1846.
FERNANDO DE FUENTES,
Secretario-Tesorero.

Los marcados con un Asterisco son los que componen la comision de sanidad. — 11 sep

ADJUDICATION AU RABAIS.

☞ Les constructeurs de navires de cette ville sont prévenus que l'etat des réparations à faire au brick-goëlette français la LAURE, capitaine Tillard, est déposé au consulat de France, où ils pourront en prendre connaissance, et où seront reçues des soumissions cachetées jusqu'au 15 courant.
11 sept — BERTRAND & SIBOS.

TRAITES sur Paris, à vendre par — LAPEYRE, HARISPE & Co,
14 sep — 20 St-Louis

TRAITES sur la Havane, à vendre par — LAPEYRE, HARISPE & Co,
14 sep — 20 St Louis

CAFE—100 sacs havane, à vendre par — LAPEYRE, HARISPE & Co,
14 sep — 20 St Louis

CIGARES—50 milliers dit article supérieur, à vendre par — LAPEYRE, HARISPE & Co,
14 sep — 20 St Louis

HUILE Espagnole—200 potiches, à vendre par — LAPEYRE, HARISPE & Co,
14 sep — 20 St Louis

TABAC—50 balles de Cuba pour tripes, à vendre par — LAPEYRE, HARISPE & Co,
14 sep — 20 St Louis

AUX HABITANS SUCRIERS.

A VENDRE—Deux bouilloires à cylindre, de 36 pouces de diametre et 28 pieds de long, faites un quart en fer, et ne servant que depuis quelques mois, avec le devant et les tuyaux complets, s'adresser à — GEORGE BROOKS,
11s—3 — 241, Tchoupitoulas, entre Delord et St Joseph

INDUSTRIE COLONIALE,
JOHN A. LEON, Ingenieur Civil,
OFFICE 34, FENCHURCH-STREET, LONDON.

CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à *très basse* température et dans le vide. — 4 sept—4m

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignes agents de la FONDERIE de M. DAVID & GRIFFEY, de Cincinnati, sont prêts à contracter pour machines à vapeur et moulins à sucre et à faire exécuter avec promptitude et soin tous autres ordres de ce genre. La superiorité et le fini de ces ouvrages de cet etablissement et la libéralité de ces termes offrent de grands avantages aux personnes qui desireraient contracter.
AUGUSTIN & THIBAUT,
10 sept—60 — 29, Vieille Levée.

AUX HABITANS SUCRIERS.

UN raffineur de sucre, de profession, offre ses services aux habitans sucriers qui désireraient faire raffiner leurs sucres. Il est préparé à monter une machine patentée qui est plus efficace et moins dispendieuse que toutes celles maintenant en opération dans l'Etat. S'adresser par une lettre déposée à la poste de la Nlle. Orleans à l'adresse de T. No. 37. — 25 juillet—3m

AUX HABITANS.—Les soussignés, agens pour les couvertures de laine françaises, de Granet, informent respectueusement les habitans de cet Etat et des environs, qu'ils peuvent s'en procurer constamment au "Magasin des Planteurs" de H. DE GOER & RIFFLARD, seuls agens pour le débit de ces couvertures, et importeurs de marchandises sèches.
20 aout — 21, rue des Magasins

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIERES à sucre en fer forgé, venant des forges d'Edwin Maw de Liverpool, de differentes dimensions, à vendre par — (1 sept) — WYLIE & EGANA.

AVIS.

LES actionnaires du chemin à coulisses du Golfe du Mexique sont informés qu'en vertu d'une resolution du Conseil des Directeurs, ils sont appelés à faire le 15 septembre prochain, entre les mains de G. Musson, contrôleur, un paiement de "dix piastres par action," conformément à la section deux de la charte de cette compagnie.
Nlle Orleans, le 15 aout 1846. — G. MUSSON,
15 aout—3m1m — Contrôleur.

A VENDRE par le soussigné—50 barriques vin rouge de Marseille Bergasse et Bandol). — S. V. BARRETT,
12 sept — 21, Gravier

A VENDRE par le soussigné—1000 demi boites sardines, marque Rodel, en caisse de 50 1/2 boites, 800 grandes boites, do do do, 50 à la caisse; 1000 1/4 id., 100 à la caisse.
12 sept — S V BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE par le soussigné—1000 caisses vin en grande des bouteilles, St. Julien et Cantenac.
150 caisses vin de 24 1/2 bouteilles (Larose)
75 caisses vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
— S V BARRETT, 21 Gravier

AMIDON—50 bls amidon de la Havane, en magasin et à vendre par — TROISGROS & LAMPRE.
12 sep — 26, Vieille Levée

TABAC—De Cuba et Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par — TROISGROS & LAMPRE,
12sep — 26, Vieille Levée

INDIGO de Guatemala, à vendre en magasin par — TROISGROS & LAMPRE,
12 sep — 26, Vieille Levée

MIEL blanc de la Havane—A vendre par — TROISGROS & LAMPRE
12 sep — 26, Vieille Levée

P. ARPIN, PROFESSEUR,
100, rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.

LEÇONS particulières en ville et chez lui: Langues anciennes, français, histoire, géographie, littérature, mathématiques, &c.
S'adresser à son domicile, rue Bourgogne ou au bureau de l'Abeille. — 11 sept

SATINETS—5 caisses satinets de la dernière mode, et à vendre à bon marché par — NORTH & BROTHERS,
11 sep — Encoignure Magasins et Commune

NOURRICE.—On demande une bonne nourrice bien recommandée. S'adresser au No 44, rue Royale. — 8 sep

BOTTES, Souliers et Brodequins—156 caisses en débarquement des navires Oneco, Shaw et Wm Grey, comprenant un assortiment complet pour la saison, à vendre par — G. W. DUNBAR,
2 sept — 30 Douane

CHANGE sur France, à vendre par — AUGUSTE MOLIER,
2 sept — 90, St. Louis

EN debarquement du navire Dugene, venant de Marseille, et à vendre par le soussigne,
50 barriques vin rouge de la marque Bandol
2 sept — AUG. MOLIER, 90, St. Louis

A VENDRE, en debarquement du navire Thracian, de Bordeaux:
36 barriques vin rouge ordinaire,
100 barils vin blanc,
40 barriques vin rouge médoc 1840,
25 caisses vin rouge Chateau Giscours 1840,
200 caisses absynthe, marque Sauvajol Bruneton & Co.
50 do. Curaçao surfin,
100 paniers guignolet d'Angers,
40 milliers bouchons à dame-jeannes,
60 milliers bouchons ordinaires pour vin,
1100 boites et 1/2 boites sardines à l'huile.
POUGET FILS,
1 sept — 147, rue Royale entre St. Louis et Toulouse

DIVERS—250 sacs vieux café Java, du gouvernement.
400 colis sucre en pains, ecrasé et en poudre;
400 colis thé impérial, en boites de 6, 12, 13 lbs.;
50 barriques riz de la Caroline;
100 caisses chandelles adamantines;
40 surons indigo, 200 milliers cigares;
12000 caisses sacs en pitre, de 2 boisseaux et demi;
100 sacs poivre, 50 dito pimento;
100 barillets maquereaux No. 3, à vendre en magasin par — NORCROSS & FOSDICK
1 sept — 40 Gravier

ARTICLES DIVERS—40 caisses huile de Plagniol, 45 do eau de fleur d'oranger, 25 do vin Medoc, 6 do papier français, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept — 34, Tchoupitoulas

TOILE ET CORDE d'Emballage—500 pièces toile et 300 coils cordes, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
19 sep — 34 Tchoupitoulas

CHANGE sur Paris et Londres, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co.
12 sept — 34 Tchoupitoulas

COGNAC—12 demi pipes Cognac, marque de l'Aigle, venant d'arriver, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
19 sept — 34 Tchoupitoulas

CIGARES—1,000,000 cigares de la Havane, comprenant des Regalias, Canones, Millares, Panetelas, des marques les plus réputées, à vendre en magasin par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept — 34 Tchoupitoulas

COTONNADE—150 aunes Cotonnade des Attakapas, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept — 34 Tchoupitoulas

FARINE—150 demi barils farine de ménage, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept — 34 Tchoupitoulas

FARINE—300 barils Star, de St. Louis, 300 barils St. Louis City, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
19 sept — 34, Tchoupitoulas

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux, de Marseille et de New-York:
50 barriques vin rouge de Bordeaux.
30 " de Marseille.
25 tierçons vin blanc.
3 pipes genièvre de Hollande.
10 barils vieux Monongahela Whiskey.
50 quarts vin de Porto.
75 do vin de Madère.
20 barils vieux Madère.
100 caisses vin de Bordeaux.
50 do Chateau Lafitte.
45 do Chateau Latour.
75 do liqueurs assorties.
50 caisses Curaçao.
75 do Absynthe.
40 caisses marasquino.
50 do Huile d'olive.
25 milliers bouchons.
4 demi pipes eau de vie Pelvoisin.
4 demi pipes eau de vie A. Seignette,
A vendre par — P. [illegible]
7 sept — [illegible] Royale

A VENDRE en débarquement [illegible] Bordeaux, par les soussignés [illegible]

Le Remède Magique de Dalley, d'après la recette primitive et le seul Véritable.

LA MERVEILLE DU SIECLE.

Ce remède a plus de pouvoir et exerce une plus grande influence, sur les maladies qu'aucun autre connu. Il maîtrise les douleurs, les brûlures, les plaies et les inflammations. Les médecins et les familles ne peuvent se dispenser de ce remède. La douleur resultant des plus graves brûlures, est calmée instantanément et guérie sans laisser de traces. C'est aussi un remède souverain pour guérir les maladies suivantes:

RHUMATISMES, inflammations, hemorrhoides, maux d'yeux, faiblesse des reins, plaies negligées, rhumes, maladies de peau, contusion, foulures et entorses, boutons produits par la fièvre, maladies de poitrine, et un mot tous les maladies dont on peut être affligé. La célébrité de ce remède ne pouvant manquer d'exciter la convoitise de certaines gens sans aveu, qui cherchent toujours à contrefaire les véritables medicaments,

☞ Chaque pot de notre remede porte la signature écrite du proprietaire, H. DALLEY, sur l'enveloppe. Il n'y a que ceux là de véritables et les autres sont des remedes falsifiés.

En vente à l'Entrepot du Sud de Dally, 151, rue Chartres. — 7 sept—1a

☞ ATTENTION—Les articles ci-apres sont vendus seulement au dépot veritable du Remede Magique de Dalley, 50, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aiguë, Extrait de Salsepareille, Parfumerie à choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hemorroides, remede contre la migraine, remède de Bernard, contre la coupe, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. — 17 juin

TOILE A DRAPS, ECRUE—100 balles toile à draps, ecru, de qualités assorties, venant d'être reçues et à vendre à bas prix, par — NORTH & BROTHERS,
9 sept — Enc. Magasins et Commune

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT

MME. P. ARPIN a l'honneur de prevenir les parents que la rentree des classes aura lieu le 15 septembre courant.

Elle sera prête dès ce moment à recevoir des demi-pensionnaires, et quelques jours plus tard, elle sera en mesure d'admettre des pensionnaires. — 8 sept

TROISIEME LIVRAISON DE
MARTIN, L'ENFANT TROUVÉ.
PAR E. SUE.

LA 3me Livraison de cet ouvrage est en vente chez — VOR. HEBERT,
8 sept — Libraire 149, rue de Chartres.

QUATRIEME LIVRAISON DES
MEMOIRES D'UN MEDECIN.

LA 4me Livraison de cet ouvrage est en vente chez — VOR. HEBERT,
8 sept — Libraire, 149, rue de Chartres.

LA société existant sous la raison de Chauvin & Levois est dissoute d'un commun accord à dater du 10 septembre 1846.
Le sieur J. Levois reste seul chargé de la liquidation et cont nue le même genre d'affaires dans l'ancien domicile rue de Chartres No. 64, sous la raison de J. Levois
Nouvelle Orleans, 12 septembre 1846.
E. CHAUVIN,
12 sept — J. LEVOIS.

PLANCHES! PLANCHES!

500.000 Pieds de planches de pin d'un pouce, idem à planchayer et à doublages, et voliches de differentes dimensions 500,000, pieds de planches planchayer, toutes preparees, madriers et planches à doublage, prêtes à être mis en usage par le charpentier. Une partie de ces planches arrive en ce moment au Nouveau Basin.

On entreprendra de faire scier sur la demande des constructeurs des expéditions, avec promptitude et à des prix modérés.

Les personnes qui auront besoin de planches feront bien de venir voir avant de faire ailleurs leurs achats.
C. D. BRADFORD, No 5, Nouveau Bassin.

Le soussigné est agent de plusieurs grands moulins et se chargera de délivrer soit à la cote ou aux ports étrangers, des planches brutes ou preparees. Il peut fournir des charpentes de maison, des portes et des fenêtres, ce qui est d'un grande dépense pour le transport des materiaux et le travail. — 12 sept—60

A VENDRE—Un magasin de comestibles au detail, etant bien achalandé. Il est situé à l'encoignure des rues Jackson et des Marais. On en disposera à l'amiable.
Aussi une negresse de 26 ans, bonne cuisiniere et blanchisseuse. — 12 sept—12

EN debarquement des navires Berlin et Merchant, et les barques Louisa et Iris
[illegible] barils et 20 barils maquereaux frais No. 2, 10 [illegible] et 150 caisses morue, 50 caisses poisson flottant, 30 [illegible] saumon No. 1.
10 grosses boîtes de cirage de Mason.
[illegible] sacs en pitre, de deux boisseaux et demi.
5 [illegible] et 10 demi caisses sucre en pain de Woolsey & Woolsey, 10 dito sucre brut, 10 do sucre en poudre.
En magasin—120 barils farine superfine de Rockfort, [illegible] rames papier de paille, feuilles minces et [illegible], 250 caisses savon de Livermoore No. 1; 250 caisses blanc de baleine de New-Bedford, 75 do de Boston, 75 paniers Champagne, marque de la cie; 10 barils vinaigre, 25 paniers huile d'olive, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
1 sep — 49 rue Commune

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—137 caisses en débarquement des bricks New England et Berlin, et à vendre par — G W DUNBAR, 30 Douane
12 sept

BOIS DE CHAUFFAGE, BON MARCHE.

S'ADRESSER à Vor. PERILLIAT, au Vieux Bassin, No. 136, et rue Conde, No. 135. — 9 sept

B A SOULIE ont transporté leur bureau au No. 190 rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. — 9 sept

CHAUSSONS DE LAINE.

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment complet de chaussons de laine qu'ils vendront à des prix très modérés. — DUFOUR, DURAND & Co,
9 sept — 25, rue de Chartres.

DIVERS—20 caisses prunes seches en paniers de diverses grandeurs
150 caisses savon de Marseille et de Bordeaux
100 do eau de fleur d'oranger
100 do absynthe de Sauvajol Bruneton & Co
100 do liqueurs assorties de Bordeaux et de Marseille; 30 barils vin imitation Madère,
30 barriques vin rouge de Bordeaux à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
10 sept — 34, Vieille Levée

A VENDRE par les soussignés, en debarquement du Vicksburg et Oswego—
Coton blanc de toutes les qualités 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4;
Coton ecru do 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4;
Indiennes foncées, nouveaux dessins;
Flanelle rouge croisée, do unie, blanche, jaune et rouge;
Percales rose et bleue,
Cartes à jouer de toutes les qualités,
Bretelles do do,
Fil en cobines par 100 et 200 yardes, blanc et en couleur,
Epingles, bas et chaussons, &c.
9 sept — DAVID & CHAPUS, 93, rue Chartres

DEPOT DE Dentelles et Rubans, chez DAVID & CHAPUS, 93, rue de Chartres—Importeurs de Marchandises Françaises, Anglaises, Allemandes et du Pays. — 9 sept

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle Orléans, 1er septembre 1846.

LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le fond capital, provenant des benefices des six derniers mois, payables aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, le lundi 14 courant. — R. J. PALFREY,
2 sept—1m — Caissier

DEMANDE—Trois messieurs, désirent trouver trois chambres garnies dans une famille décente, demeurant près de la rue du Canal. Ils désireraient entrer en possession au 1er novembre. S'adresser par une lettre adressée à R. No. 45, à la poste. — 7 sept—6t

Offre d'emploi pour un Nègre.

UN nègre de vingt à vingt-cinq ans qui pourra offrir de bonnes recommandations, trouvera de l'emploi chez les soussignés, pour le service de leur magasin. Il sera préféré s'il est robuste, s'il connait la ville et s'il parle anglais et français. — LOREILHE & Co,
7 sep — Encoignure Royale et Douane

ON a besoin dans une Institution à Port Gibson, (Miss.) d'une dame capable d'enseigner le Français et de demontrer un peu de musique et de peinture. S'adresser franc de port, à M. J. Harvee, Directeur de l'Institution. L'application devra être faite en français et anglais. Les services de cette dame sont réclamés pour commencer du 1er octobre prochain. — 3 aout—12

GOMME blanche triée—10 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par — C. DUFOUR, 11 Conti
8 sept

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné
100 boites truffes pures du Perigord,
200 demi boites do do do
50 bouteilles do do do
150 demi do. do do do
8 sept — CHS. DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—150 barils old reserve whiskey,
20 do Monongahela,
30 do Bourbon. Le tout des marques reputées de Marcus Smith, Spener, en magasin et à vendre par — CHS. DUFOUR,
8 sept — 11, Conti

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
2000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile, de la marque bien connue, B. Guiboo;
300 paniers vin de champagne
200 caisses liqueurs assorties;
70 do marasquino;
60 do curaçao,
25 do savons de Marseille,
70 barils vin Malaga;
50 caisses vin rouge, des marques St Julien et la Mission.
400 paniers anisettes fine et superfine;
50 demi do guignolet;
50 caisses cérises au jus;
100,000 bouchons, à vendre par — AUGUSTE MOLIER,
8 sept — rue St Louis, No. 90.

EN magasin et à vendre par le soussigné, pour clore diverses factures:
150 barriques vin rouge differentes qualités,
20 demi do. do
50 barils vieux vin blanc Haut Sauterne,
200 caisses vin rouge Haut Brion, Latour, Gruau La rose, Lafitte et Margaux,
50 caisses vieux vin blanc Haut Sauterne 1822,
100 caisses vieux vin Chambertin,
20 paniers huile d'olive, marque Plagniol,
300 demi boites sardines à l'huile. — C. DUFOUR,
8 sept — 11 Conti

VIN de Bergasse 50 barriques en débarquement du navire Dugène, à vendre par les soussignés,
J. F. BERCIER & Co,
5 sept — 34, Vieille Levée

VINS de Bordeaux—50 barriques Pauillac Medoc. 70 barils Sauterne, reçus par le navire Thracian, à vendre par — J. F. BERCIER & Co,
5 sept — 34, Vieille Levée

RECU par le navire Thracian—16 barriques vin rouge de choix, marque Brankfort, à vendre à $45 la barrique. On ne pourrait trouver ailleurs ce vin à moins de $60—Les personnes qui désirent avoir du vin de choix peuvent venir le goûter et juger par elles-mêmes.
Reçu par le navire Dugene, cinquante barriques vin de Bordeaux et 100 paniers huile de Plagniol.
5 sept — D. LANATA, No. 10, rue Jefferson

MARCHANDISES SECHES.

FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER,

VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, aux plus bas prix, CINQ-CENTS COLIS DE MARCHANDISES SECHES, DE SAISON, TELLES QUE,
Calicots d'un genre tout à fait nouveau,
Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, guingham,
Robes [illegible], barèges et florentines,
[illegible], jaconats, mousselines Suisse et en livre,
Toile d'Irlande, toile à draps et damassée, linge de table, [illegible], torchons, diapre de Russie, [illegible] et linon, cotonnade, denimes, étoffe Hicko[illegible] [illegible]

SANGSUES.

35 MILLE Sangsues de première qualité, récemment arrivées par le brick F. Soulé, et à vendre dans le prix de six à quinze cents, par L. DELUCHE, pharmacien
25 aout—1m — encoignure Dumaine et Bourbon

BALANCES DE SECONDE MAIN.—2 paires balances de Dearborn, avec crochets à sucre et à coton, en par fait état, à vendre à bas prix, par — J. C. LAVILLEBEUVRE,
5 sept. — 60, rue du Canal.

J. C. LAVILLEBEUVRE a transporte son bureau au No. 60, rue du Canal, entre Royale et Bourbon.
5 sept.

P. F. DE GOURNAY, Collecteur,
No. 17, PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE ST. LOUIS ET CONTI.

SE chargera de tous comptes à collecter à une commission modérée; prendra des arrangements avec messieurs les négociants et les médecins pour se charger de leurs créances mensuellement ou annuellement, s'obligeant à fournir bonne sécurité s'il est nécessaire pour toutes sortes créances à lui confiées.

Il procurera des recouvrements pour la campagne ou toute ville de l'Etat, et instituera toutes poursuites judiciaires à ses frais.

Il se chargera de recouvrer les loyers de maisons et de domestiques.

Ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance sont priés de se référer aux personnes suivantes:

J. A. Beard,	A. Bonnabel,
W. T. Vigers,	J. B. Jennings,
J. H. Ashbridge,	J. A. Baudoin,
Brog & Snethen,	A. Mamerta,
Thibaut & Augustin,	Doct. J. U. Landreaux
J. A. Baque,	Doct. Von Poeinitz,
J. D. Lambert,	Doct. C. Paget.

10 sept—

PAUL ALDIGÉ & Co.
MAISON ROUGE, ENTRE LES DEUX MARCHÉS
Vente en gros et en détail.

LES soussignés previennent Messieurs les habitans et marchands, qu'ils viennent, par de nouveaux arrangements faits dans les villes du Nord, d'augmenter leur magasin de linge fait, marchandises sèches et chaussures, et qu'ils peuvent livrer à des prix bien au dessous de ceux auxquels ils ont vendus jusqu'à ce jour.

Messieurs les planteurs trouveront constamment chez eux un large assortiment des objets suivants
Gilets pour negre, en Washington kersey, laine croisée
dito dito laine et coton
dito dito cotonnade,
Pantalons dito en kersey Washington et autres.
dito dito cotonnade du pays et américaine.
dito de fantaisie, cotonnade française et américaine
dito satinet, drap et casimir.
Chemises rayées, pour negre, et en ginga fil et mêlé
dito blanches et couleurs, françaises et imitation
dito tricot laine, mérinos, coton, rayées et unies
dito molleton et coton croisé.
dito flanelle rouge, croisée et unie.
Caleçons flanelle, molleton, coton, croisé et tricot.
Redingottes, paletots, sacs et habits, dernieres modes, en drap.
Cammir, cotonnade et etoffes de fantaisie
Gilets de dessous en soie, poil de chèvre et cachemire
Bretelles et cravattes de toutes qualités.
Un assortiment complet de linge d'enfants.
Enfin, tout ce qui concerne le linge fait, articles tous parfaitement connus, joignant le fashionable au confortable.

AUSSI—Un assortiment complet de marchandises sèches
Toiles d'Irlande, de Russie,
Coton duck pour voile et tente,
Indiennes americaines et françaises
Kerseys, flanelles, couvertures de laine et de molleton
Cotonnades americaines et françaises
Coton blanc et ecru.
Mousseline de laine.
Chalies.
Mouchoirs.
Satinets, casimirs, etc, etc.
PLUS—Un assortiment complet de chaussures pour tous les ages et les deux sexes.
Nouvelle Orleans le 8 septembre 1846
9 sep—1m — PAUL ALDIGÉ & Co

TAPIS! TAPIS! A BAS PRIX.
AU No. 27, RUE DE LA LEVEE, ET No. 20, RUE DE CHARTRES.
(Entrée par l'une ou l'autre rue.)

EN outre de notre assortiment, nous avons reçu par le navire Vicksburg (qui vient d'arriver) un grand stock de TAPIS achetés tout récemment à des prix extrêmement bas. Nous offrons en ce moment en vente, une grande variété de tapis à 80 cents la verge, dont le prix a été offert jusqu'ici. Cette variété de tapis, aux prix de 30 cents et au-dessus, est de tous les goûts, et mérite d'être vue par ceux qui ont besoin de cet article, elle consiste en

Tapis anglais, genre de Bruxelles, supérieurs et dessin tout nouveau.
Tapis à trois plis, en grandes variétés, nouveaux dessins et très beaux, quelques uns à très bas prix $1
Ingrains extra superfins, dessins de cette année et couleurs très riches
Ideas sup fins, fins et communs;
Idem en coton et lin,
Idem vénitiens, damassés, à dessins, croisés et à bas plus rayés;
Idem chais à petits dessins, pour salles et églises
Tapis en haute, d'une verde et demie et de 3 vardes,
Tapis de pieds, chenilles, garnis et Axminster,
Paillasson, toile cirée pour plancher, bandes, &c
Ainsi que des tapis damassés, en laine et coton, riches et bien teints, d'une aune et quart de large, à des prix au-dessus de $1.

Toute espèce de toiles, telles que linge de table, toile à draps, à chemises, serviettes, &c. à vendre à bas prix par
DAMERON, THOMPSON & Co
9 sept — 26, rue de Chartres, et 27, rue D[illegible]

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES!

ON peut voir en ce moment au DEPOT DE CHEMISES DE LA NLLE. ORLEANS, No. 60, rue de [illegible] le plus grand assortiment de CHEMISES qui aient été importées en cette ville. Le propriétaire de cet établissement est actuellement à New York et continue son travail de Chemises pour ce marché, et par conséquent les acheteurs peuvent être assurés que l'on portera à leur service tout ce qui concerne le style le plus fashionable de la plus récente espèce de CHEMISES faites avec les meilleures étoffes.

Cet etablissement ne s'occupant exclusivement que de la confection et de la vente de chemises, est à même de les vendre à au moins 25 pour cent meilleur marché qu'aucune autre des maisons qui tiennent aussi le même article.

Par de récents arrivages, MILLE DOUZAINES DE CHEMISES, formant un assortiment de vingt cinq différents genres, ont été récemment reçues. Les marchands de la ville et de la campagne, les habitants et tous les acheteurs feront bien de venir examiner cet assortiment avant de faire leurs achats ailleurs. — ISAAC HART
14 aout—1m — 60, rue de Chartres

LE soussigné a transporté son magasin du No. 21 du Canal, au No. 5, rue des Magasins. Il reçoit un grand assortiment de Marchandises, qu'il offre à vendre à des prix très réduits; les acheteurs sont priés de les examiner:—

Coton Lowell 7/8 et 4/4, dito croisé 7/8, do do bleu, kerseys et kerseys, coton écru 3/4 à 12/4, molleton blanc, écru, coton blanc 3/4 à 12/4, flanelle blanche rouge, jaune et verte, dito croisée, dito gaze, dito de Saxe, coton à carreaux pour chemises de nègres, coutil à matelas, coton et fil 7/8 et 4/4, bonteint à carreaux, denims de York, Hamilton, Methuen et Rochester, percale noire, do en couleur, coutil, draps 3/4 à 12/4, mousseline en couleur, brochée et brodée, plattilles, bretagnes, toile de Paris, dito d'Irlande, dito draps 3/4 à 12/4, velours coton en couleur, nappes en couleurs, damassées, torchons toile, dito batiste, dentelle et coton.

Mouchoirs soie foulards, mousseline de laine noire et en couleur, cachemire d'Ecosse, un grand assortiment d'indiennes françaises, anglaises et américaines, serge soie, poult de soie, gros de Naples, satin noir, dito blanc, bas de soie noirs et blancs, chaussons do, rubans satin et à coudre, chaussons en laine, soie à coudre, bas coton blancs, ecrus, mêlés bleus et noirs, dito blancs, très grands, dito pour enfants, do cachemire, laine, mérinos blancs et noirs, chaussons laine, parasols soie, parapluies soie, 28 à 32 pouces, do coton, bretelles en gomme élastique et coton, chales en soie, coton et mérinos, jupons en pitre, alpaca noir, lasting, cachemire en bobines d'Alexandrie, Farquharson et Hughes, couvertures vertes, bleus et rouge, do américaines 3 points, dito françaises, Kentucky jeans, satinet bleu et noir, drap de pilote. Aussi, un grand assortiment de draps français et anglais, casimirs fantaisie.
11 sept — L. MARCUS

BOTTES, Souliers et Brodequins—120 caisses en débarquement des navires Union, R. G. Shaw et du brick Arcturus, à vendre par — R. G. HOBBS,
10 sept — 12, Douane

SAVON—300 caisses marque E. A. & W. Winchester, No. 1, de 45 et 48 livres, en débarquement du navire Robert G. Shaw, de Boston, à vendre par — DAKAN, QUEYROUZE & Co,
10 sep — 11 et 15 rue St Louis

TABAC—20 balles Tabac en feuilles de la Havane, pour capes et tripes, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC
10 sept — 34, Vieille Levée

SUCRE blanc de la Havane—A vendre à bas prix pour clore un envoi, par — RAYMOND CAHUZAC,
10 sept — 34, Vieille Levée

EN débarquement de la barque Fanny, et à vendre par le soussigné
30 paniers Champagne, marque Comte de Mordant, "Star brand." — CHS. DUFOUR,
10 sept — 11, rue Conti

BLANC DE BALEINE—100 caisses New Bedford, en débarquement du navire Robert G. Shaw, et à vendre par — NORCROSS & FOSDICK
16 sept — 40, rue Gravier

MAQUEREAUX—300 barils maquereaux No. 3, en débarquement du navire R. G. Shaw, à vendre par — NORCROSS & FOSDICK
10 sept — 40, rue Gravier

SACS en pitre—10,000 sacs de deux boisseaux et demi en débarquement du navire R. G. Shaw, à vendre par — NORCROSS & FOSDICK
10 sept — 40 rue Gravier

FARINE—400 barils farine de St. Louis, marque de choix, à vendre par — EMERSON, TOURNE & Co
10 sept — No. 158, rue Tchoupitoulas

FARINE aigre—400 barils en bon ordre, à vendre par — EMERSON, TOURNE & Co
10 sept — No. 158, rue Tchoupitoulas

VEAUX CIRÉS—40 douzaines veaux de Nantes, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC
10 sept — 34, Vieille Levée

HUILE—100 paniers huile d'olive, 24 onces, d'Avignon et de Nice, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC
10 sept — 34, Vieille Levée

VIN EN CAISSES—100 caisses de 12 bouteilles vin rouge de Haut-Brion Curcier, de la recolte de 1841, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC
10 sept — 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Dugene, de Marseille
110 barriques vin rouge,
100 caisses absynthe de Sauvajol Bruneton & Co
200 dito salaisons, olives, anchois, capres &
100 dito eau de fleur d'oranger—à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
2 sept — 34, Vieille Levée

TOILE D'IRLANDE A BAS PRIX.

LE soussigné offre à vendre, huit caisses de véritables Toiles d'Irlande, qu'il vient d'acheter à bon compte et vendra à des prix extrêmement bas. Ces toiles sont de fil pur, sans mélange, et ont été blanchies expressément pour des familles. Ceux qui ont besoin de toiles sont priés de venir examiner celles-ci au No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane. — C. M. SIMPSON.
3 sept

NOUVELLEMENT reçu et à vendre en magasin
50 caisses anchois,
50 do salaisons assorties par
3 sep — S. V. BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE en debarquement du navire le Thracian venant de Bordeaux:
50 barriques vin rouge.
50 paniers anisette superfine.
50 caisses liqueurs superfines, en bouteilles et flacons.
[illegible]
1,000 caisses vin [illegible] Chateau Lafitte [illegible]
[illegible] et Barsac.
[illegible]